

Ensemble, revendiquons les Droits des Sans-Papiers

Sans-Papiers en lutte Chronique n° 124

Jeudi 10 janvier

Bonjour,

Mardi 8 : Jugement de Abdoulaye BALDE. 9h00 que nous sommes restés au Tribunal ! Abdoulaye était le seul Sans-Papiers à être jugé dans le cadre des « comparutions immédiates ». Nous avions rendez-vous à 13h30 mais l'audience n'a commencé que 2 h 00 plus tard. Nous devions être la première affaire et nous nous disions déjà que nous n'y passerions pas notre après-midi.... Las... nous n'en sommes repartis que passé 23h30 ! Le chocolat de Françoise et les bananes du beau-frère de Lynda nous ont été d'un grand secours. Les personnes venues soutenir Abdoulaye (Françoise, Louisette, Jean, Aboubacry, Lynda, Nacer, Jeanne) étaient donc présentes à l'heure. Les avocats attendaient eux aussi sagement que les Magistrats fassent leur entrée.

Enfin cela a commencé. Abdoulaye est entré, amaigri, fatigué. Juste un petit sourire à notre endroit, nous en avions le cœur serré. Il lui est reproché d'avoir fait obstacle à son éloignement. Sauf que.. ça n'est pas lui qui a refusé de délivrer son laissezpasser. Enfin bref, si on compte bien il vient de se payer 32 jours de rétention suivis de 2 mois de détention provisoire pour rien d'autre qu'une situation irrégulière... Puis il a été emmené dans l'attente du délibéré. Jugement qui n'a été rendu que vers 23 heures. Le couperet est tombé: « Jugé coupable et deux ans d'interdiction de territoire avec exécution provisoire ». Nous en sommes restés tous, Abdoulaye comme nous, prostrés, abasourdis! Tout de suite, il a été emmené, juste pour lui le temps de nous sourire à nouveau, de nous faire un petit signe et... plus personne. Quant à nous, nous n'avions toujours pas compris ce qui allait advenir de lui dans l'immédiat. Nous avons interrogé les Magistrats sur ce point là qui ont concédé à répondre aux ignorants que nous étions en nous disant qu'il allait être libéré immédiatement. Vite, vite nous sommes sortis, Nacer et Lynda ont couru vers le petit dépôt pour récupérer notre malheureux camarade, et ils ont eu juste le temps de le voir partir dans la voiture des gendarmes vers une destination inconnue (un avocat sur place nous ayant dit qu'il serait emmené directement en CRA). Nous nous sommes quittés, penauds, fatigués, tristes à en mourir, crevant de même plus faim, sur le parking du Tribunal et sommes retournés chez nous.

Et puis... vers 1h30, un SMS d'Aboubacry : BALDE vient d'arriver chez lui ! En fait, nous l'avons su par la suite, il avait été ramené à Fleury pour récupérer ses bagages. Un taxi lui a été commandé (il n'y avait plus de transport à cette heure là), taxi qui est resté à sa charge. Comment font les personnes à qui ça arrive et qui n'ont pas le moindre cent sur elles ? Il a 10 jours pour faire appel de la décision.

Contacts: 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55 Sans.papiers.en.lutte@gmail.com Une chose est certaine, c'est que le lendemain, les soutiens présents avaient une fameuse « gueule de bois », sans doute l'amertume, le stress, l'inquiétude de l'avoir vu si amaigri, l'incertitude du lendemain. Il y a des jours avec et des jours sans, le 8/01 était vraiment à marquer d'une pierre noire. En plus, on vient d'apprendre le projet de construction d'un nouveau CRA dans l'Essonne : il paraît qu'il serait situé à Wissous. Petite suggestion : et si on consacrait cet argent-là à la construction de logements sociaux ? A l'hébergement des demandeurs d'asile ? Etc . TOUT SAUF UN CRA!!

Arrêt des Expulsions // Régularisations Maintenant !!

Contacts: 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55 Sans.papiers.en.lutte@gmail.com